

COMPOSITION DE SCIENCES SOCIALES

ÉPREUVE COMMUNE : ÉCRIT

2025

**Pauline AMARD, Alex AMIOTTE-SUCHET, Émilie CHATILLON, Hadrien
CLAUSSE, Valentine ERNE-HEINTZ, Hector GIRARD, Lancelot BENISTANT, Leila
FARDEAU, Sylvain LAURENS, Benjamin LEMOINE, Elodie LESZCZAK, Séverine
MENGUY, Anne- Sophie GUILHEM de POTHUAU, Théodore REGNIER, Dan de
SAINT-GILLES, Hugo SUBTIL, Christophe VISCOGLIOSI.**

Coefficient : 3

Durée : 6 heures

SUJET

L'alimentation : à quels prix ?

Commentaires généraux

Le jury souhaite adresser ses chaleureuses félicitations à l'ensemble des candidat·es, ainsi qu'à leurs enseignantes et enseignant.es, pour la qualité remarquable qui imprègne l'ensemble des compositions. Le jury a pu constater l'enthousiasme intellectuel avec lequel la plupart des candidat.es ont abordé la question de l'alimentation et leur capacité à mettre en rapport cette interrogation avec des éléments de l'actualité économique, sociale et politique. Malgré un certain nombre de copies demeurées inachevées faute de temps, dans la majorité des cas, les copies tentent de faire apparaître les éléments essentiels des documents, inséparables de la question posée.

Les notes finales sont le fruit d'une double évaluation par un correcteur économiste et un correcteur sociologue. Elles sont aussi le résultat d'une harmonisation finale et d'un étalonnage des copies sur une échelle complète de notations. Elles peuvent donc sembler rudes aux candidat·es. La logique du concours et le nombre de places limitées ouvertes dans chaque établissement incitent les correcteurs à porter l'attention sur des critères qui ne sont pas uniquement formels mais aussi propres à l'esprit de l'épreuve. Ainsi, une composition de qualité, appréciable en fonction des références mobilisées en économie (ou en sociologie), peut être désavantagée si elle ne fait preuve d'aucune réflexion liée à l'autre discipline. L'équilibre des références entre l'économie et la sociologie revêt une importance capitale aux yeux des évaluateurs. Il convient de souligner qu'aucune copie soumise à la rigueur de cette double évaluation ne peut se voir octroyer plus de 4 points d'écart par chacun des correcteurs. Ceci signifie que, quelle que soit la discipline du correcteur, une attention particulière est accordée à la présence de cette double composante référentielle dans chaque copie corrigée. L'intitulé du sujet était cette année : « L'alimentation : à quels prix ? ». Le dossier documentaire contenait sept documents.

Comme l'an passé, les copies qui n'ont pas suffisamment défini les termes dans l'introduction se sont trouvées pénalisées car leur développement souffrait d'une certaine imprécision dans le propos. Les problématiques sont parfois confuses. De fait, il est important de rappeler aux candidat·es qu'une bonne problématique a vocation à n'être qu'une seule question et qu'elle a pour fonction d'introduire un fil conducteur. Similairement, les différentes parties annoncées doivent être intimement liées à cette problématique et le plan doit répondre à la problématique annoncée. Nous avons observé cette année un cas particulier : certaines copies pouvaient être bien problématisées, mais le reste du développement n'était pas à la hauteur. Nous insistons sur l'importance de maintenir la cohérence et la rigueur tout au long de la copie. Le jury a constaté de façon récurrente un déséquilibre dans les copies : une première partie souvent trop

dense, tandis que les suivantes étaient traitées de façon expéditive. Il importe donc de mieux gérer l'économie générale et l'équilibre de la copie. Fait aussi notable cette année, de trop nombreuses copies ne comportaient aucune autre référence extérieure que les documents du sujet, ce qui est sanctionné dans la note.

Malgré ces difficultés, les candidat.es ont dans l'ensemble plutôt bien réussi l'exercice.

Sur 1167 candidat.es, 1092 copies ont été rendues (contre 1094 candidat.es en 2024, 1008 candidat.es en 2023 et 1089 en 2022). La moyenne générale des notes attribuées est à 10.1 / 20 (contre 10,09 en 2024, 10,12 en 2023 et 9,96 en 2022). L'écart type est de 3.3. Enfin, près de 17% des copies (n=183) ont obtenu la note de 14 ou plus (contre 18% en 2024 (n=194), 15,79% des copies (n=168) en 2023). 9 copies ont obtenu une note égale ou supérieure à 18, et 1 copie a obtenu la note de 20.

Comme chaque année, ce rapport propose une lecture et une analyse du sujet reposant sur l'évaluation croisée des copies par les membres du jury et sur les différentes réunions d'élaboration des sujets et d'harmonisation des critères de correction. Le jury précise que l'analyse du sujet élaborée dans ce rapport ne doit pas être considérée comme un modèle unique de corrigé. Ce qui est avant tout rassemblé ici, ce sont les attentes en matière de problématisation en lien avec le programme de la filière BL et des suggestions de développement. Il est important de noter qu'il existait plusieurs approches possibles pour aborder le sujet ainsi que pour exploiter le contenu du dossier documentaire. Les perspectives de lecture pour chaque document du dossier, attendues comme des points de passage obligés par les correcteurs, sont énoncées dans la suite de ce rapport.

Analyse et définition des termes du sujet

Visiblement, le sujet est apparu plus difficile qu'à l'accoutumée. Les copies sont moins denses et les candidat.es exploitent davantage les documents proposés en annexe. Il faisait appel à des compétences transverses dans le programme B/L. Tout d'abord, en sociologie, la partie I. c) : Instances et processus de socialisation: famille, école, travail et I. d) Valeurs, normes, déviances. Mais évidemment, la partie III du programme était tout particulièrement à mobiliser et notamment a) Culture et cultures: diversité, dynamique, mondialisation b) Pratiques culturelles et hiérarchies sociales et c) La dimension sociale de la consommation. En économie, le sujet articulait la partie I Analyse microéconomique du consommateur et du producteur, notamment a) Fonction d'utilité, contrainte budgétaire et la partie II. a) Gains à l'échange, application au commerce international: les avantages comparatifs. Enfin, dans la partie du

programme intitulée « Objets communs aux sciences sociales », le sujet faisait écho à toute la sous-partie IV, Inégalités a) Différences, inégalités, discriminations, ségrégations. b) Pauvreté et exclusion. c) Justice sociale, redistribution, protection sociale.

L'intitulé du sujet – sous forme de question - n'était pas facile à traiter car il faisait appel à des compétences transverses dans le programme B/L. Le travail sur les termes du sujet était essentiel.

Parfois, le sujet a été transformé en « s'alimenter : quels enjeux ? », une reformulation qui évacuait totalement la notion de prix figurant dans le sujet. Évidemment, le jury a tenu compte de la multiplicité des angles d'approche possibles du terme de prix. Si le pluriel invitait effectivement à adopter une conception large du « prix », il fallait rappeler qu'en économie le « prix » de marché se distingue du coût de production et d'autres coûts sociaux. Il est apparu impossible au jury de traiter correctement cette question sans mobiliser une analyse de l'offre et de la demande et une référence aux marchés : les candidat·es devaient d'ailleurs recentrer, dans leurs transitions, sur le problème du prix en s'appuyant sur la micro-économie et en interrogeant l'hypothèse de la concurrence pure et parfaite. Bien sûr, des réflexions intéressantes, après avoir rappelé ce point essentiel, ont été proposées autour de la polysémie de prix: par exemple en interrogeant la détermination des prix sur les marchés alimentaires tout en soulignant la dimension associée de coûts du secteur alimentaire qu'ils soient économiques, environnementaux, sanitaires. La tension entre ce prix (au sens strict) et un prix « collectif » qui engloberait l'ensemble de ces coûts (coût social) constituait un bon axe de problématisation et d'évolution dans la réflexion. Les copies mobilisent souvent la notion de prix comme valeur subjective, en soulignant l'importance de la perception que les groupes sociaux accordent aux différents types de biens alimentaires et en analysant l'alimentation comme un outil de distinction sociale, mais trop rares sont ceux qui s'appuient sur les concepts microéconomiques de disposition à payer ou de prix de réserve, qui traduisent la manière dont les préférences individuelles et les contraintes budgétaires structurent réellement la valorisation des biens par le consommateur. Au-delà de la simple fixation du prix, il était pertinent de prendre en compte la dimension des biens communs, notamment en lien avec la malnutrition et l'accès à une alimentation saine pour tous, ainsi que les impacts environnementaux, car l'alimentation ne se limite pas à un enjeu économique mais constitue également une question de santé publique et de préservation de l'environnement. Dans ce sens, le prix peut être interprété comme un sacrifice individuel et comme un coût pour la société. Il est notable que peu de copies ont mobilisé explicitement les notions d'externalité ou de gestion collective des biens communs.

La plupart des candidat·es ont perçu le prix comme un coût, qu'il s'agisse des facteurs de production pour le producteur, du coût social des externalités négatives sanitaires et environnementales, ou encore du coût budgétaire pour les ménages, en particulier les plus modestes. En revanche, peu de copies considèrent également le prix comme un revenu, que ce soit le revenu symbolique attaché à la consommation alimentaire ostentatoire – le bio étant typiquement un exemple – ou le revenu pour le producteur qui cherche à obtenir une juste rémunération de son travail et de ses produits.

De la même façon, la question de la construction sociale des goûts alimentaires pouvait certainement être mobilisée, mais en s'efforçant de la relier à une réflexion sur les prix. Les meilleures copies adoptaient une approche holistique de la question 'l'alimentation : à quels prix ?', en prenant en compte simultanément les perspectives des consommateurs, des producteurs et des pouvoirs publics. Il était possible d'analyser l'alimentation et de répondre habilement au sujet (avec les documents) en dépliant un jeu d'échelles entre le niveau micro-économique du consommateur, c'est-à-dire les décisions microéconomiques des consommateurs, telles que le choix d'acheter des produits bio ou locaux, qui ne peuvent se comprendre qu'en relation avec les macro structures économiques et sociales plus larges, avec une approche polanyienne des marchés qui s'inscrivent dans des dynamiques plus larges, où l'organisation des marchés et la régulation publique influencent l'accès à la nourriture et sa qualité. L'articulation entre ces échelles montre que les pratiques individuelles et la marchandisation de l'alimentation impactent à la fois le bien privé, approprié par les individus, et le bien commun, constitué par les ressources alimentaires accessibles à tous.

Problématisation et plan

Beaucoup de copies ont su proposer, et le jury rappelle l'importance de ce point, un plan équilibré articulant approches économiques et sociologiques du sujet. Plusieurs candidat·es ont justement relevé que la question du sujet pouvait s'entendre à la fois dans un sens positif et dans un sens normatif. La tension entre ces deux approches a d'ailleurs été soulignée par certain.e.s, qui ont par exemple analysé la nécessité de rehausser le prix de marché de certaines pratiques agricoles aux coûts externes importants (déforestation, cultures à destination du bétail, coupes des haies et des bosquets, usage massifs de produits pharmaceutiques, etc.) afin de l'aligner sur leur « prix » environnemental et sanitaire.

Des formulations possibles et pertinentes consistaient à ouvrir la réflexion par des questions simples mais décisives : Qui paie le prix ? Qui doit assumer le coût ? Comment les prix

affectent-ils différemment les ménages selon leurs revenus ? La mobilisation de chacune des dimensions de la notion de prix pouvait s'accompagner d'un développement sur un mécanisme économique évoqué dans les documents : le prix de réserve – le montant maximum qu'un consommateur est prêt à payer, qui fonde les différences de comportements selon les individus ; le prix relatif – la valeur d'un bien par rapport à un autre ; le prix d'équilibre – la rencontre de l'offre et de la demande sur un marché concurrentiel ; le prix garant – tel qu'instauré dans le cadre de la politique agricole commune pour protéger producteurs et revenus agricoles ; le prix comptant – payé immédiatement lors de l'achat, par opposition au crédit ; enfin, le prix à terme – fixé aujourd'hui pour une livraison ultérieure, souvent utilisé sur les marchés de matières premières. Trop peu de candidats ont cherché à historiciser et à analyser les différentes formes d'intervention de l'État sur les marchés alimentaires, alors que certains documents invitaient explicitement à le faire, qu'il s'agisse de politiques publiques et économiques - tout particulièrement le document 5 sur la politique agricole commune, qui remontait au traité de Rome en 1957 – ou qu'il s'agisse d'historiciser les auteurs et théories économiques classiques, comme c'était le cas pour le théorème des avantages comparatifs et David Ricardo, mentionné dans le document 6 comme « justifiant le libre-échange » (...) « et présidant aux destinées du monde depuis deux siècles » – ou enfin pour identifier des configurations d'intensification (ou de ralentissement) de la financiarisation des matières premières, en fonction de la réglementation en vigueur et des crises financières, comme l'analyse en est proposée dans le document 8.

Exemples de plans possibles

Nous proposons ci-dessous un exemple de plan et développement possible.

Introduction : Peut-on laisser au marché le soin de fixer les prix alimentaires ?

1. Le marché peut *a priori* sembler le meilleur mécanisme pour fixer les prix : la rencontre de l'offre et de la demande permettrait d'établir un prix d'équilibre censé refléter la rareté et les préférences des consommateurs. 2. Mais les biens alimentaires présentent des spécificités qui rendent problématique une fixation purement marchande : ils relèvent de besoins essentiels, sont soumis à des aléas climatiques, et leur production mobilise des ressources environnementales limitées. 3. L'intervention des pouvoirs publics peut alors apparaître comme nécessaire pour garantir des prix soutenables pour les producteurs, accessibles pour les consommateurs, et compatibles avec des objectifs collectifs (santé publique, transition écologique).

I. Les multiples dimensions des prix alimentaires

1. D'abord, les prix renvoient à une détermination économique classique : ils résultent du jeu de l'offre et de la demande, et varient selon les conditions de production et de marché. 2. Mais le rapport au prix de l'alimentation est aussi socialement différencié : ce qui est un poste de dépense important pour un ménage modeste peut rester marginal pour un ménage aisé, et les arbitrages de consommation ne sont pas les mêmes. 3. Enfin, il existe des prix plus difficiles à établir : ceux de la dégradation environnementale liée aux pratiques agricoles et alimentaires, souvent externalisés et invisibles dans les prix de marché.

II. Des objectifs contradictoires autour de la fixation des prix

1. Du côté des consommateurs, l'objectif premier est souvent de réduire au maximum la dépense alimentaire, ce qui pousse à rechercher des prix bas. 2. À l'inverse, les producteurs cherchent à maximiser leur revenu, et donc à vendre au prix le plus élevé possible. 3. Cette tension structurelle ouvre le débat sur l'existence et la définition d'un « prix juste », qui réconcilierait les intérêts divergents et tiendrait compte des coûts sociaux et environnementaux.

III. Les leviers d'action sur les prix et les pratiques alimentaires

1. L'État dispose d'outils pour infléchir à la fois les pratiques par les prix (exemple : taxes sur certains produits, subventions pour d'autres) et les prix par les pratiques (exemple : encadrement des marges, prix garantis dans le cadre de la PAC). 2. Les agents sociaux peuvent aussi agir eux-mêmes : les consommateurs, par leurs choix individuels ou via des collectifs (associations, coopératives), et les producteurs, à travers des organisations syndicales ou des mobilisations collectives, peuvent peser sur les prix et orienter les pratiques.

Commentaire des documents du corpus

D'une façon générale, certain·e·s candidat·e·s se contentent de reprendre la clé de lecture fournie sous les tableaux statistiques. L'enjeu de l'épreuve est de fournir une lecture rigoureuse des chiffres pour appuyer certaines thèses, les contredire, ou encore suggérer des pistes d'interprétation. Les correcteurs invitent donc à la plus grande vigilance, en particulier à l'attention portée aux notes de lecture qui accompagnent les documents. Il convient également d'éviter la surexploitation de certains supports (comme le témoignage d'Émilie dans le document ethnographique n°2), tandis que d'autres documents, à l'image du tableau statistique de l'Insee, mériteraient d'être mobilisés de manière plus approfondie.

Document n° 1 Structure de la consommation des ménages.

Source : Insee, enquête Budget de famille 2017.

Interprétation attendue : Une copie solide pouvait relever que la part consacrée à l'alimentation dans le budget diminue à mesure que le niveau de vie et le revenu s'élèvent, illustrant la première loi d' Ernst Engel. Ainsi, un ménage appartenant au premier quintile de revenu consacre une proportion beaucoup plus importante de ses ressources à l'alimentation qu'un ménage du dernier et cinquième quintile. La dépense alimentaire apparaît comme un bien nécessaire, dont la part relative décroît lorsque les revenus augmentent, même si la dépense absolue peut croître. Certaines copies ont également judicieusement utilisé le poste « restauration et hôtels » (et restauration hors domicile) pour illustrer l'existence de ce qui peut être assimilé à des biens supérieurs dans le domaine de l'alimentation – leur consommation croît plus que proportionnellement avec le revenu – interprétation intéressante permettant de mettre en évidence la diversité des situations de consommation. Il convenait ainsi de mettre en évidence la diversité des comportements alimentaires selon les catégories sociales, ce qui ouvrait sur des prolongements en sociologie de la consommation (distinction, hiérarchies de goûts).

Points négatifs : La distinction entre le budget consacré à la consommation et le revenu du ménage n'est pas toujours maîtrisée. Des erreurs récurrentes apparaissent entre pourcentages et points de pourcentage, ce qui nuit à la rigueur de l'analyse.

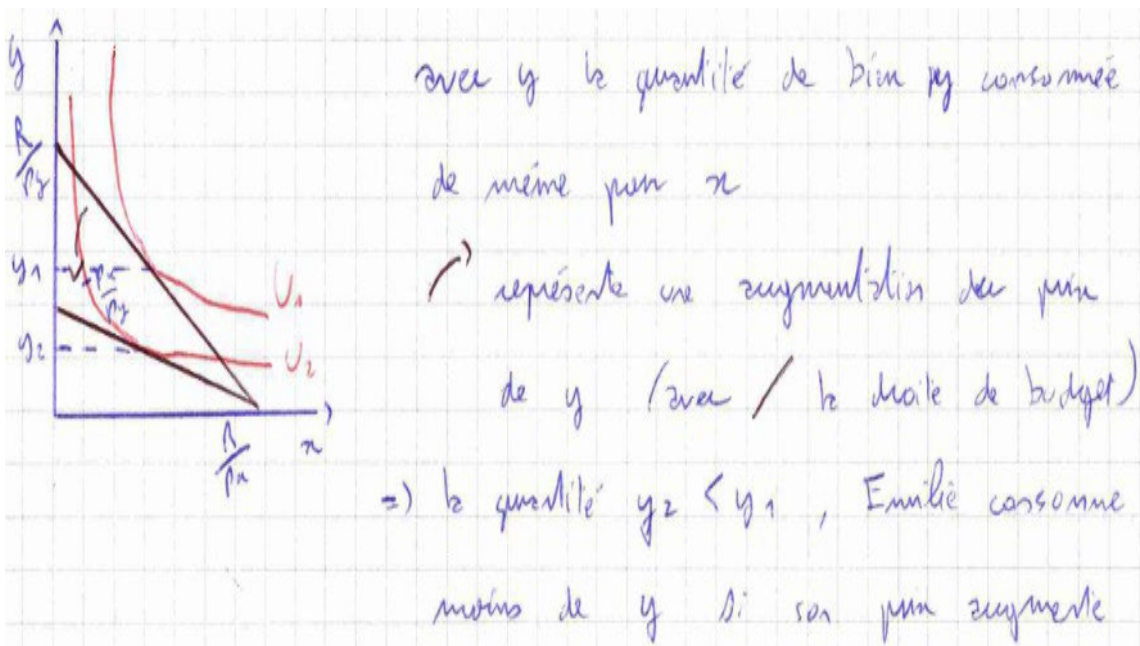
Document n° 2. Ethnographie économique des dépenses d'un ménage populaire

Source : Extraits de Ana Perrin Heredia, *Logiques économiques et comptes domestiques en milieux populaires. Ethnographie économique d'une « zone urbaine sensible »*, Thèse pour le doctorat de sociologie, Université de Reims, 2010.

Interprétation attendue : Le document a souvent été mobilisé comme une simple illustration des contraintes subies par les ménages défavorisés. Il donnait l'opportunité d'expliquer en quoi les formes de rationalité, qui pouvaient être rapprochées de façon critique des postulats de l'homo œconomicus, étaient systématiquement *situées*, encadrées dans un cadre social et économique précis et contraignant. Cette distinction permettait d'interroger la pertinence et les limites des modèles microéconomiques appliqués aux choix de consommation. En effet, on pouvait même aller jusqu'à montrer que, contrairement aux préjugés, les classes populaires

manifestent la rationalité économique qui se rapproche sans doute le plus des modèles théoriques, dans la mesure où elles opèrent sous contrainte budgétaire stricte. Les meilleures copies ont su articuler sociologie et économie en reliant ce document au graphique de l'équilibre du consommateur, illustrant les arbitrages et la saturation de la contrainte budgétaire, parfois même en reprenant les exemples chiffrés fournis.

Un exemple de graphique intéressant, lié au document 2 :



Document n° 3. Les déterminants de l'achat bio

Source : Extraits de Sophie Dubuisson-Quellier, Séverine Gojard, Marie Plessz, « Dispositifs et dispositions de la consommation. Retour sur une enquête contemporaine articulant méthodes qualitatives et quantitatives », *Les Études Sociales*, 2019/1 (n° 169), p. 133-152.

Interprétation attendue : Ce document permettait d'interroger les déterminants sociaux de la consommation de produits biologiques. Il est dommage qu'il ait parfois été réduit à une opposition simpliste entre catégories sociales. Les copies solides ont su montrer que la consommation de produits bio, comme le souligne Dubuisson-Quellier, reste plus fréquente dans les classes supérieures, tout en rappelant la complexité des facteurs étudiés. Le jury rappelle l'importance de la compréhension du raisonnement toutes choses égales par ailleurs et la maîtrise de la lecture correcte *odds ratios* (OR). Enfin, mobiliser des coefficients non significatifs statistiquement est, naturellement, inutile.

Points négatifs : Plusieurs erreurs fréquentes ont été commises : confusion entre différence d'OR et différence de probabilités, mauvaise utilisation des quantiles, assimilation des OR à des pourcentages. Certain.es candidat.es utilisent des formules trop imprécises du type : « les habitants de Paris et sa banlieue ont 0,50 plus de chance de consommer bio par rapport à des habitants de zone rurale » par soustraction de 1,5 et 1 par exemple ; ou encore « les >bac+2 mangent plus de deux fois plus que ceux qui n'ont pas de diplôme ». On a pu lire aussi « les 15% des ménages dont le revenu est inférieur à la moyenne consomment deux fois moins de bio que les 15% des ménages dont le revenu est supérieur à la moyenne ». Cette mobilisation de la « moyenne » témoigne d'un manque de maîtrise des quantiles. Attention aussi à certaines copies qui, sur ce document, ont une lecture normative et véhiculent des jugements de valeur sur les régimes alimentaires : en distinguant des « bons comportements alimentaires », ou en décrivant d'autres individus ou classes sociales qui, quant à elles, « mangent mal ».

Document n° 4. Régime alimentaire et mortalité, comparaisons par pays

Source : France Stratégie, *Pour une alimentation saine et durable. Analyse des politiques de l'alimentation en France*, Rapport pour l'Assemblée nationale, septembre 2021, page 114.

Interprétation attendue: Le document mettait en relation les causes de mortalité attribuées à l'alimentation avec différents pays comparables en termes de niveau de développement.

Celui-ci a été trop rarement interprété. Lorsqu'il l'était, c'étaient la plupart du temps les différences Nord/Sud qui ont été retenues. Mais le document invitait à des développements plus riches lorsqu'on observait les écarts entre pays de même niveau de développement. Ces écarts ne relèvent pas seulement de facteurs culturels mais aussi de modes distincts de régulation agro-alimentaire. En effet, on constate que les États-Unis présentent une mortalité attribuable à l'alimentation bien plus élevée que la France ou le Japon, alors même que le revenu moyen y est plus élevé. Le document montre donc qu'il est réducteur de relier directement mortalité et revenu : si les pays riches consomment davantage, la structure des régimes alimentaires est déterminante. L'exemple étatsunien illustre la combinaison d'une grande richesse et d'une mortalité élevée liée à l'alimentation : ce n'est donc pas la contrainte économique qui explique ici mécaniquement la dégradation de la santé publique, mais bien les structures de l'offre alimentaire, les normes de consommation et l'insuffisance de régulation publique. Les écarts entre pays européens (France, Royaume-Uni, Allemagne, Italie) sont réels mais plus resserrés, et ne s'expliquent pas par le seul niveau de richesse : les modes de régulation agroalimentaire et les habitudes de consommation jouent un rôle essentiel. Les meilleures copies ont ainsi dépassé une lecture culturaliste (« les Américains mangent mal, les Japonais mangent bien ») et se sont plutôt efforcées de mobiliser les facteurs institutionnels et économiques (subventions agricoles, réglementation des produits alimentaires, politiques de santé publique). Le document donnait l'occasion d'aborder la question des externalités négatives, ici sanitaires et des coûts sociaux liés à l'alimentation : certains régimes alimentaires (forte consommation de sucres, viandes transformées, etc.) génèrent des coûts sanitaires élevés, supportés collectivement par les systèmes de santé. On pouvait introduire la notion de prix implicite : le coût sanitaire lié à une alimentation déséquilibrée n'est pas intégré dans le prix de marché des aliments, ce qui justifie une intervention publique (taxes sur sodas, régulation de la publicité alimentaire). Il était aussi possible de l'articuler à question des inégalités sociales de santé (et notamment avec le document 3 sur les « déterminants de l'achat bio ») : au sein d'un même pays, la mortalité liée à l'alimentation est différenciée selon les revenus, mais entre pays développés, d'autres facteurs pèsent davantage (structure de l'offre, régulation).

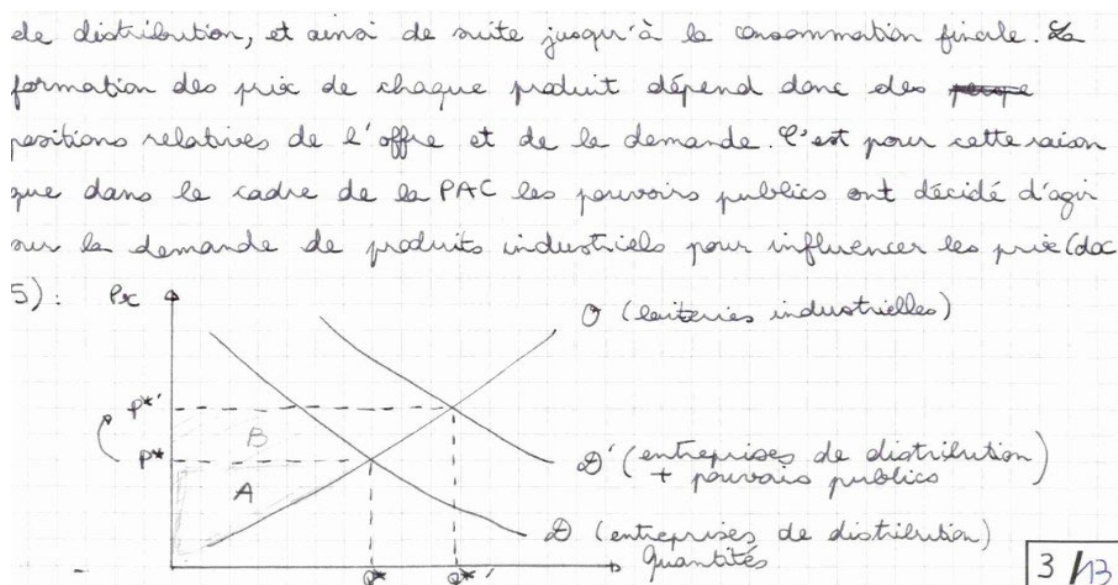
Document n° 5 : Institutions, « autonomie » des marchés et prix : la PAC

Source : Extraits de Samuel Pinaud, « Libéraliser l'économie agricole européenne. Une analyse polanyienne », *Revue Française de Socio-Économie*, 2022.

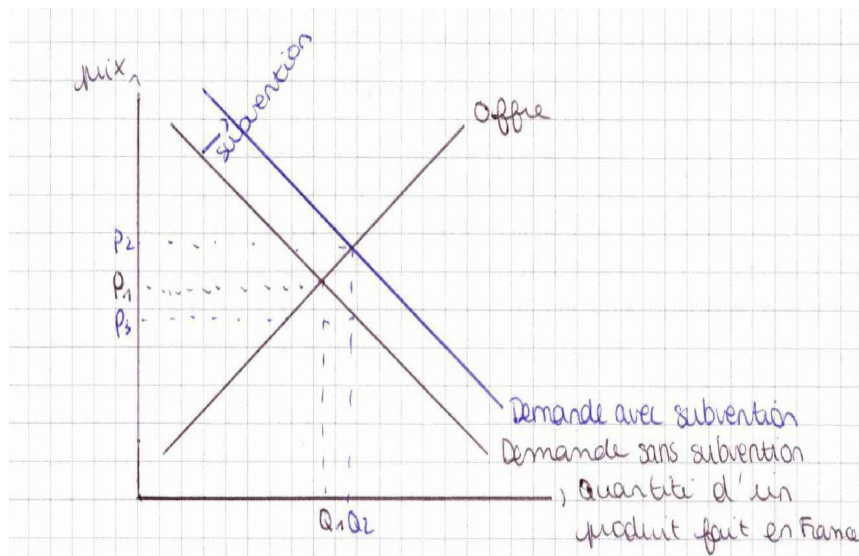
Interprétation attendue : Il s'agissait de montrer comment la Politique agricole commune (PAC) illustre le rôle central de l'État/la puissance publique (pour l'UE ce n'est pas un État) dans la fixation des prix agricoles, en s'opposant à l'idée d'une autonomie des marchés.

De façon bienvenue, des copies ont expliqué le sens d'une « analyse polanyienne » (en présentant les thèses de Karl Polanyi et sa critique du marché autorégulateur rapportée à son contexte historique) – ce qui a été valorisé. De même, à partir de ce document, il ne s'agissait pas de séparer strictement société et marchés, mais de montrer comment ces derniers se transforment mutuellement à travers le processus de désencastrement et de ré-encastrement, une approche qui aurait pu être mobilisée plus systématiquement dans les copies. Il était également possible d'approfondir l'analyse en évoquant la différenciation des produits du côté des producteurs, tandis que, du point de vue des consommateurs, les biens restent perçus comme relativement homogènes.

Les candidat·es pouvaient, de manière simple et efficace, relier ce document à un graphique représentant un prix plancher fixé au-dessus du prix d'équilibre, afin d'illustrer le rôle central de l'intervention publique dans la détermination des prix agricoles. Les tentatives d'illustrations graphiques pertinentes (prix plancher > prix d'équilibre) ont été à ce titre bienvenues. Ainsi, par exemple :

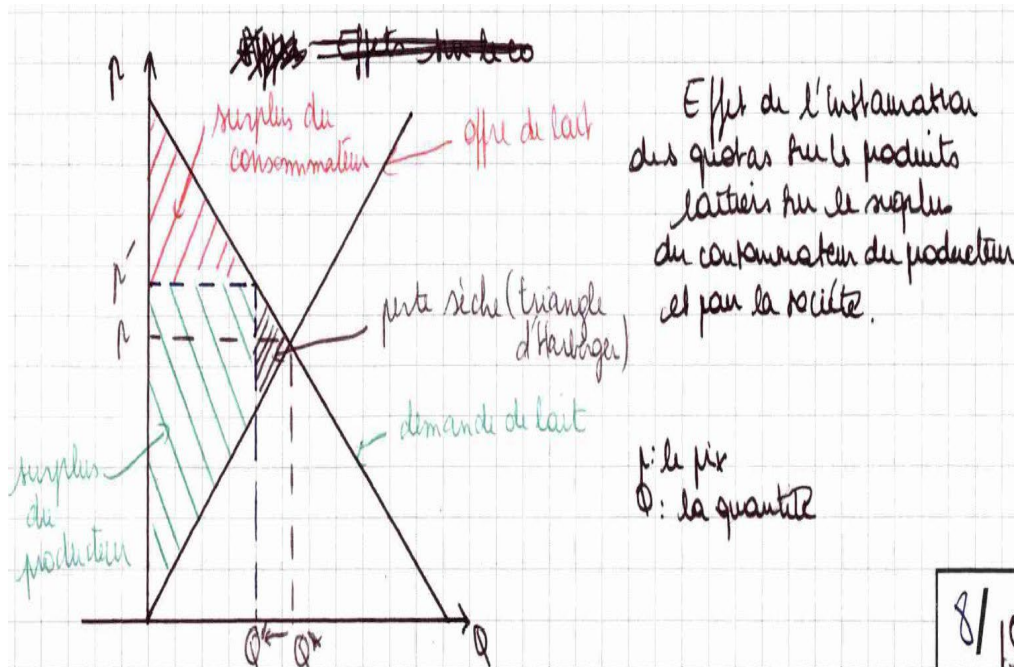


Voici un autre exemple de subvention bien dessinée et bien expliquée pour illustrer la PAC :



On avait en effet $Q_2 > Q_1$, $p_2 > p_1$ avec p_2 le prix de vente du producteur, et $p_3 < p_1$ avec p_3 le prix réellement payé par les consommateurs.

On note aussi cet exemple de graphique montrant l'effet des quotas laitiers sur les surplus dans le cadre de la PAC :



Document n° 6. Alimentation et système de production

Source : Extraits de Hélène Tordjman, *La croissance verte contre la nature. Critique de l'écologie marchande*. Paris, La Découverte, 2024 (2021), pages 372-373.

Interprétation attendue : Le document offrait l'occasion de discuter le libre-échange comme jeu à somme positive ou comme générateur d'inégalités et de coûts sociaux/environnementaux. Les meilleures copies ont mobilisé des auteurs d'économie politique et de sociologie pour construire une critique étayée, plutôt que de se limiter à un plaidoyer normatif. Certains candidats ont élargi la réflexion en rappelant que la monoculture agricole, imposée dans les pays colonisés, a durablement affaibli leur souveraineté alimentaire, et empêche aujourd'hui encore leur indépendance alimentaire vis-à-vis du Nord.

Points négatifs : Les copies tendent à basculer dans une dénonciation politique simpliste (« le capitalisme responsable »), sans appui sur des cadres théoriques solides. Beaucoup se sont limités à citer (à la façon « *name dropping* ») Ricardo sans expliciter sa théorie des avantages comparatifs - ce qui peut donner l'impression que des connaissances de base en économie générale ne sont pas connues. De trop rares copies ont mobilisé les théories de l'échange inégal (Raoul Prebisch, Arghiri Emmanuel, Samir Amin). De nombreuses copies ont dérivé vers un discours trop politique et normatif, se limitant à dénoncer « le capitalisme » de façon manichéenne. Or, il ne s'agissait pas de plaider pour ou contre un système, mais de développer une critique argumentée et une réflexion socio-économique étayée en mobilisant des auteurs de référence, économistes ou sociologues afin de transformer l'indignation en analyse.

Document n° 7. Les performances à l'export des filières agricoles et agroalimentaires

Source : France AgriMer. Données de la DGDDI, Direction Générale des Douanes et Droits Indirects, novembre 2021.

Interprétation attendue: Ce document a été nettement moins mobilisé que les autres. Il permettait d'illustrer la spécialisation française dans certains secteurs agricole par la théorie des avantages comparatifs de Ricardo (1815) – qui était d'ailleurs évoquée dans le document 6 de façon négative comme la cause de coûts sociaux et environnementaux dépassant les gains d'efficacité allocative. Il permettait aussi de mobiliser le théorème Hecksher-Ohlin (1933) qui montre qu'un pays a intérêt à se spécialiser dans la production du bien qui incorpore de façon intensive les facteurs de production abondants sur son territoire (dotation factorielle en terre fertile dans le cas de la France).

Document n°8. Marchés financiers et prix des matières premières

Source : Extraits de Alessandro Stanziani, « Au royaume des spéculations » dans *Les guerres du blé. Une éco-histoire écologique et politique*, Paris, La Découverte, 2024, p. 310.

Interprétation attendue : Ce document invitait à adopter une approche globale de la variation des prix agricoles, en distinguant la valeur fondamentale des denrées de première nécessité (liée aux coûts de production et à la demande) de la valeur spéculative, amplifiée par la financiarisation des marchés de matières premières. Les candidat·es ayant défini précisément les contrats à terme ont été valorisés. Surtout il permettait de consolider une approche historique des modes de régulation de l'économie et ici, plus particulièrement de la finance. L'interprétation de ce document a pu être enrichie par une référence au livre *Les traders* d'Olivier Godechot, qui montre que les spéculateurs financiers sont encastrés dans un champ professionnel où le profit constitue l'unique horizon.

Notions et développements

Cette partie recense un certain nombre de références pertinentes, ajustées au sujet, et qui ont été mobilisées de façon variable par les candidat·es. Ainsi, les distinctions classiques entre biens inférieurs, biens supérieurs, biens de Giffen (tel que le définit l'économiste Robert Giffen) ou encore biens de Veblen, ces derniers désignant des produits dont la consommation augmente avec le prix car ils servent de signe ostentatoire, ont permis des analyses économiques précises. En effet, la théorie de la classe de loisir de Thorstein Veblen illustre ici comment l'alimentation, l'achat de bio ou la fréquentation de certains restaurants peuvent participer d'une consommation de distinction ; sans oublier qu'avec cette dimension symbolique, se jouent simultanément des inégalités de santé. Plusieurs copies ont proposé une interprétation du document sur la consommation de produits biologiques en mobilisant la thèse de Sophie Dubuisson-Quellier dans *La consommation engagée* (2025) ; les candidat·es ont noté qu'elle était l'une des auteures du document 3 et ont souligné que cette consommation militante est surtout portée par les classes supérieures.

De nombreux candidat·es mobilisent également les passages sur l'alimentation dans *La Distinction* de Pierre Bourdieu (qui analyse les goûts et pratiques alimentaires comme marqueurs de distinction sociale) et l'article de Luc Boltanski sur les usages sociaux du corps pour montrer que la consommation alimentaire a des dimensions matérielles, sociales et symboliques. Ainsi, la combinaison de ces œuvres permettait de réfléchir à la valeur

fondamentale des biens alimentaires, à leur existence réelle dans la nature et à la manière dont leur prix se détermine, en montrant que la qualité des aliments n'est pas seulement un signe de distinction sociale mais relève parfois de questions vitales pour la vie ou la mort des individus. Lucien Karpik, qui analyse l'économie des singularités et des biens de qualité ou encore Kelvin Lancaster, qui propose une théorie de la consommation fondée sur les caractéristiques des biens étaient ici judicieusement mobilisés.

Le cycle de vie de Modigliani permettait d'interpréter les différences de consommation de produits issus de l'agriculture biologique selon l'âge et de comprendre comment les individus mobilisent leur patrimoine à la retraite pour améliorer la qualité de leur alimentation, ce qui rejoint la réflexion sur la dimension sociale et économique des choix alimentaires. La théorie du consommateur et la notion d'homo œconomicus permettent de penser les décisions individuelles, mais il est rare de trouver dans les copies des analyses mobilisant les concepts de prix de réserve ou de disposition à payer qui rendent compte de l'aspect subjectif de la construction des prix et de la valeur des aliments.

L'usage de notions telles que la violence symbolique est ainsi restée trop souvent anecdotique et non étayé alors qu'il serait pertinent de l'expliquer pour comprendre comment certains produits alimentaires, bio ou haut de gamme, sont valorisés par les « entrepreneurs de morale », à la Howard Becker, et par l'action des professionnels de santé.

Une multitude de travaux sociologiques et économiques a également nourri des développements riches sur les prix, l'alimentation et/ou le corps. Parmi les nombreuses références mobilisées à bon escient, on peut citer : Luc Boltanski et Arnaud Esquerre, qui interrogent la valeur des biens dans le capitalisme contemporain ; Louis Chauvel, spécialiste des inégalités entre générations ; Maurice Halbwachs, en tant que « pionnier » d'une sociologie de la consommation sur la répartition budgétaire des ménages ouvriers ; Muriel Darmon, qui a étudié les trajectoires anorexiques et l'encastrement social des pratiques alimentaires et corporelles liées à l'amaigrissement et qui a été souvent bien mobilisée ; Garrett Hardin, et sa thèse de la « tragédie des communs » ; Thibaut de Saint Pol, auteur d'enquêtes sur la corpulence et le corps désirable ; Georges Vigarello, historien du corps et des représentations de l'alimentation ; et enfin Elinor Ostrom, sur la gestion collective des ressources (forêts, pâturages, eaux, pêcheries). La référence au livre *Nudge* de Richard Thaler et Cass Sunstein a également été pertinente : les auteurs y défendent un « paternalisme libertaire » qui consiste à inciter les consommateurs à adopter des comportements jugés bénéfiques (comme manger plus sainement) tout en préservant leur liberté de choix. Il était tout aussi intéressant d'évoquer l'autoproduction en citant Florence Weber, qui, dans *Le travail d'à-côté*, analyse comment les

activités domestiques et de production informelle complètent les revenus et participent à l'économie familiale. Certain.e.s étudiant.e.s ont aussi eu la bonne idée d'examiner la position des grands groupes de distribution vis-à-vis des agriculteurs, ce qui permettait d'utiliser des concepts fondamentaux comme les *price makers* (acteurs capables d'imposer un prix), les situations d'oligopsonie (peu d'acheteurs face à une multitude de producteurs) ou encore les marchés oligopolistiques. L'usage de nombreux graphiques a été pertinent, en particulier pour représenter deux biens alimentaires avec différentes élasticités-prix ou pour illustrer les effets de la mise en place d'un prix plancher (cf. commentaires du document 5).

De nombreuses actualités récentes ont également été mobilisées à bon escient : les négociations autour du Mercosur, les mobilisations paysannes en France et à l'étranger, l'inflation alimentaire des dernières années, les tarifs douaniers décidés par l'administration Trump ou encore l'essor d'applications destinées à écouler les invendus alimentaires. Certain.e.s candidat·es, mais trop peu, ont aussi fait référence aux débats autour du repas à un euro au restaurant universitaire (proposition de loi adoptée le 25 janvier 2025), un exemple particulièrement éclairant de la notion de précarité alimentaire, encore trop rarement citée dans les copies. Il était pertinent d'évoquer la perspective d'une sécurité sociale de l'alimentation qui vise à garantir l'accès de tous à une alimentation saine et durable et qui fait actuellement l'objet d'une expérimentation législative à l'Assemblée nationale, ce qui permet de poser la question de la distinction entre bien commun et bien privé, le bien commun renvoyant à ce qui est disponible dans la nature, comme les ressources alimentaires de base, et le bien privé se rapportant à la part de l'alimentation soumise à marchandisation et à appropriation individuelle.

L'évocation de connaissances historiques relatives à la sous-nutrition en France au XXe siècle a été particulièrement appréciée, surtout lorsqu'elle était reliée à la notion de problème public développée par Joseph Gusfield, qui montre comment certaines questions sociales deviennent visibles et légitimes dans l'espace politique. Dans la même veine, il était possible de montrer comment l'alimentation et la régulation de ses prix sont devenues un véritable problème public, avant de poursuivre l'analyse sur les différentes modalités d'intervention de l'État.

Conseils méthodologiques et remarques formelles sur les copies

Certaines copies présentent des soucis de forme qui peuvent nuire à leur lisibilité et à la clarté de l'argumentation, et beaucoup ne rappellent pas le titre de la partie avant de commencer la sous-partie. Il est essentiel, pour la forme même de la dissertation, de refaire des titres apparents afin de guider le lecteur et de structurer le raisonnement. Un grand nombre de candidat·es soulignent des titres d'articles et mettent entre guillemets des titres d'ouvrages, ce qui témoigne d'un effort positif de précision. De même, s'il est encourageant de constater que de nombreux candidat·es ont eu recours à des graphiques, le jury rappelle qu'il est impératif de nommer clairement les axes et les courbes, et d'expliquer le phénomène illustré, car le schéma ne se suffit pas à lui-même. Certain·es candidat·es produisent des développements remarquables mais sans exploiter réellement les documents, se contentant de les citer sans effectuer de lecture chiffrée ou de calcul, ce qui montre que la spécificité de l'épreuve n'est pas bien comprise. À l'inverse, une copie qui s'appuie uniquement sur le corpus documentaire sans référence extérieure sera également pénalisée. D'autres candidat·es ne maîtrisent pas les bons réflexes à adopter dans la forme de leur dissertation, notamment pour bien séparer les phases introduction, développement et conclusion. Il est conseillé d'utiliser les sauts de ligne et les alinéas à bon escient, voire des astérisques pour marquer la transition entre les trois phases. Les candidat·es qui indiquent le numéro des parties et sous-parties entre parenthèses dans les annonces de plan offrent un gage de clarté et de lisibilité très apprécié. À l'inverse, rédiger les titres de parties ou de sous-parties sous forme de question nuit à la clarté, car une partie ou sous-partie ne vise pas à interroger mais à démontrer une assertion préalablement et clairement énoncée. Enfin, il est important de garder une constance dans le développement d'une idée : annoncer une proposition A, l'expliquer et conclure que la proposition A est vraie. Les copies qui annoncent une proposition A mais expliquent une proposition B et concluent par C sont très difficiles à suivre et nuisent à la cohérence de l'argumentation.

Pièges à éviter

Il convient de rester vigilant face à une approche trop fonctionnaliste de l'État, souvent repérable dans des formules telles que « le travail de la puissance publique est indispensable » ou « la recherche par les pouvoirs publics d'une efficacité alimentaire », qui simplifient son rôle. L'État doit être compris comme un champ de luttes et de régulations possibles, mais aussi comme intervenant parfois au service de certains pôles économiques, par exemple lorsqu'un secteur agricole se confronte à un autre. Il était également indispensable, ne serait-ce qu'à la

lecture des documents, d'éviter les généralisations ou les formules anthropologisantes du type « en règle générale, les gens recherchent le meilleur rapport qualité-prix », car les documents montrent que certains consommateurs privilégient la qualité au détriment de la quantité ou du prix. Dans de nombreuses copies, le consommateur est supposé systématiquement faire attention à sa santé, ce qui est souvent mis en opposition avec la volonté de maximisation du profit du producteur, supposé réduire les coûts au détriment de la qualité. Il est rarement envisagé que le producteur puisse, au contraire, miser sur la qualité de ses produits pour les vendre plus cher et maximiser ainsi son profit. Il faut également se méfier du piège d'une dissertation à la façon d'un *policy paper*, par exemple ici en faisant l'éloge systématique du libre-échange, qui conduit à multiplier les affirmations normatives du type « devrait » à chaque paragraphe.

Ces remarques faites, le jury félicite toutefois à nouveau les candidat·es pour la qualité générale de leur orthographe, de leur syntaxe et de leur écriture. Dans l'ensemble, les copies sont bien rédigées, compte tenu du contexte d'une épreuve en temps limité.